



Les particules fines, à la fois responsables de la dégradation de la qualité de l'air et de la santé humaine, elles sont pourtant absentes des préoccupations des négociateurs de la COP21 ?

2 millions de morts par an en raison de la pollution de l'air est un chiffre effrayant.

Dans la région parisienne, les pics de pollution de particules fines en 2014 ont atteint les 80µg/m³ durant plusieurs jours, le double du plafonnement imposé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 35µg/m³.

Ces particules fines, matière en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieure à 2,5 micromètres, ont un double impact écologique et sanitaire. D'une part, elles participent à l'acidification des écosystèmes terrestres et aquatiques générant un stress environnemental, d'autre part, elles affectent la santé humaine et sont responsables de maladies cardiovasculaires et de cancers pulmonaires.

Les émissions dans les grandes aires métropolitaines ont bien sûr un impact plus important pour la société que celles émises dans les zones rurales, faiblement peuplées. Selon l'étude européenne Aphekom, le fait d'habiter à moins de 150 mètres d'un grand axe de circulation emprunté par plus de 10 000 véhicules par jour pourrait être responsable d'environ 15 à 30 % des nouveaux cas d'asthme de l'enfant, et de proportions similaires de pathologies chroniques respiratoires et cardiovasculaires fréquentes chez les adultes de 65 ans et plus.

Depuis plusieurs mois, les collectivités et les institutions porte une attention toute particulière aux particules fines. Ces dernières sont produites lors de la combustion du carburant, mais aussi par les systèmes de freinage et lors du roulage des pneumatiques pour une part non-négligeable.

Ceci est encore plus vrai avec les poids lourd dernière génération (EURO 6) qui produisent 6 fois plus des particules avec leurs freins et leurs pneumatiques qu'avec un moteur.

La seule prise en compte des émissions des GES et du changement climatique dans les négociations de la COP21 n'est donc pas suffisante pour améliorer la qualité de l'air et préserver la santé humaine.

Pour réduire les nuisances sanitaires ou écologiques des particules fines, il faut en premier lieu commencer à les mesurer. European TK'Blue Agency, créée en 2012, mesure les coûts de l'ensemble des externalités négatives, imputables au transport des marchandises (CO₂, particules, bruit, congestion, accidents,...).

Notamment, son calculateur des polluants et particules permet de calculer et visualiser en ligne l'impact réel des différents choix de mode et de véhicules de transport et de préconiser ainsi des solutions logistiques raisonnées.